

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse

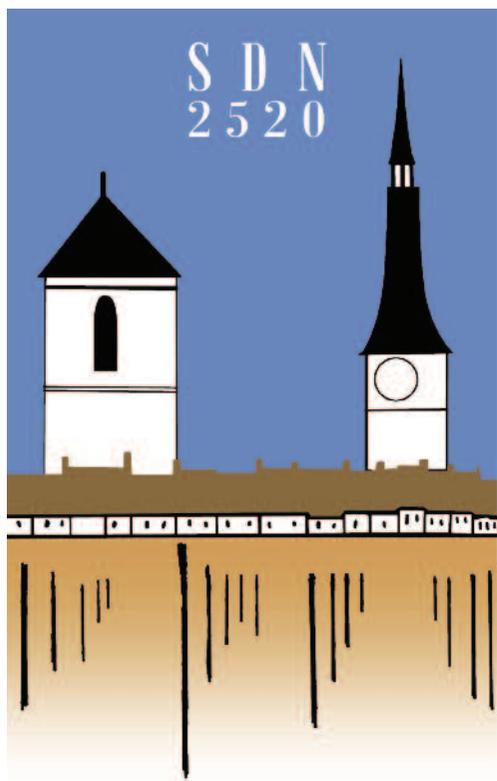


Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 6 - Vendredi 17 février 2023



Chaque année, la (SDN) Société de développement de La Neuveville encourage les commerçants et la population à décorer leurs vitrines durant la période de l'Avent. Fin décembre un petit comité de la SDN fait le tour de la ville pour apprécier les réalisations et sélectionne les 3 meilleures pour attribuer un prix à leurs réalisateurs. Cet hiver avec l'annonce d'une pénurie d'électricité, les vitrines décorées et lumineuses ont été moins nombreuses. Par contre nous avons été surpris et avons apprécié 4 vitrines confectionnées par 4 groupes d'enfants de l'école à la journée continue. Réalisations confectionnées par ces petites mains, sobres et sans guirlandes lumineuses, grâce à une belle initiative de l'équipe de cette institution.

Pour récompenser ces belles réalisations, la SDN a remis un prix en espèces de CHF 300.- pour l'achat de matériel à cette institution Signal'air qui est très appréciée par les enfants et les parents.

Le comité de la SDN



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi Fermé

Ouvertures en soirée :

Vendredi 17 février jusqu'à 23h00
Samedi 18 février de 19h00 à 23h00

PROCHAINES ACTIVITÉS

Sortie X-Project de Bienne : Jeudi 23 février
Initiation GRIMPE et SKATEPARK
Cours de Roller, Trotinette ou Skateboard possible
LE SKATEPARK RÉSERVÉ POUR LE CAJ
PENDANT 3h ! Débutants bienvenus !
Prix 15.- pour les 2 activités / 10.- pour une seule
Transport, initiation et matériel inclus dans le prix
Inscription obligatoire jusqu'au 21 février

SORTIE SKI&SNOWBOARD :

samedi 25 février 2023 à Grindelwald
Prix : 45.- inscriptions jusqu'au 22 février

PRESTATIONS SUR DEMANDE

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide à la recherche de stages et apprentissages
Entretien avec les parents de jeunes en difficultés
personnelles, familiales ou autres

Orientation vers des services spécialisés
(consommations problématiques, rupture
de parcours professionnels, situations difficiles,
inquiétudes pour des proches, etc.)

CONSOMMER MOINS ET MIEUX L'ÉNERGIE



Source : RFJ/BNJ

Participez à nos ateliers « Consommer moins et mieux l'énergie » !

Qu'est-ce qu'un kilowattheure exactement ?
Où puis-je économiser de l'énergie dans mon

logement ? Comment connaître tous les secrets de ma facture d'électricité ?

Afin d'encourager les citoyen-nes à réaliser des économies d'énergie, SACEN SA et ses communes partenaires, dont La Neuveville, proposent des ateliers pratiques « Consommer moins et mieux l'énergie ». Ces derniers, animés d'une façon ludique et dans un vocabulaire accessible par M. François Dreyer, un coach passionné qui a travaillé plus de 25 ans dans le domaine de l'énergie, permettront à chacune de se familiariser à l'énergie et de répondre à ces questions.

Organisé dans le cadre d'une collaboration avec l'Université Populaire jurassienne, cet atelier se déroulera

le mardi 7 mars 2023 à 19h à La Neuveville, dans la salle des sociétés du Centre des Épancheurs, place de la Gare 3.

Vous pouvez vous inscrire sur : <https://seln.laneuveville.ch/seln/SELN/Actualites-Press/Consommer-moins-et-mieux-l-energie.html>

Remarque : le nombre maximum de participants est limité à 30.

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE



Un franc par jour

La constance donne confiance.
En étant marraine ou parrain de projet, vous contribuez, à raison de 360 francs par an, à la réussite d'un projet de l'UNICEF de votre choix.
Merci de votre générosité.
www.unicef.ch

unicef



Ancien district de La Neuveville



Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois

INVITATION À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Mardi 7 mars 2023, 19h00
Café-théâtre de la Tour de Rive, Pl. de la
Liberté, 2520 La Neuveville

L'ordre du jour, les documents et le formulaire d'inscription sont disponibles sur www.bsjb.ch/fr

Biel/Bienne, le 31 janvier 2023

Comité BSJB Culture

Parler pour se libérer

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch



La Main Tendue

STRESSÉ? FATIGUÉ?

L'alcool
n'est pas la solution!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

	Février	
Lundis	20, 27	8h00 - 12h00
Samedis	25	8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 18 février de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

Avis de construction

Requérants : Paul Stauffer, Chemin du Stand 9, 2518 Nods

Auteur du projet : Swiss Renewable Energy Sàrl, Route de lossy 20, 1782 Belfaux

Projet : Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture côté SUD sur le bâtiment no 9b et côté EST sur le bâtiment no 9 sur RF 17 du ban de Nods, Chemin du Stand, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.02.2023

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Commune mixte de Nods, Place du Village 5, 2518 Nods.

Auteur du projet : Max Basler Architect, Bachstrasse 15, 5000 Aarau.

Emplacement : parcelle no 1223, au lieu-dit: "Rte de Lignièrès 22", commune de Nods.

Projet : changement d'affectation de la station de départ de l'ancien télésiège en un centre de collecte des déchets, adaptations intérieures, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud/ouest du bâtiment, aménagement de surfaces goudronnées au

Nord et à l'Ouest du bâtiment no 22 avec un secteur réservé aux déchets verts, pose d'une clôture et construction d'un mur de soutènement + aménagement d'un conteneur semi-enterré pour les déchets urbains.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 4 « Les Meurdegnes ».

Dérogation : art. A141 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 mars 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Samuel Bürki, Place du Village 11, 2518 Nods

Auteur du projet : Samuel Bürki, Place du Village 11, 2518 Nods

Propriétaires fonciers/foncières : Samuel et Flurina Bürki, Place du Village 11, 2518 Nods

Projet : Rénovation de la toiture. Pose d'une isolation de 100 mm sur toute la surface de la toiture, nouvelles tuiles FS 03 rouges naturelles (mêmes couleurs et formes que les tuiles actuelles). Pose de 28 panneaux solaires intégrés sur le pan EST, pose de 28 panneaux solaires intégrés sur le pan OUEST, pose d'une tabatière de toit, 55/78 cm, sur la partie supérieure du pan OUEST. Nouvelle ferblanterie pour l'écoulement des eaux. La cheminée est remplacée par deux conduits en ferblanterie sur RF 62 du ban de Nods, Place du Village 11, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.02.2023

Administration communale

DÉCHETS VERTS - VIGNETTE OBLIGATOIRE

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

La vignette 2023 a été envoyée aux ménages qui l'avaient commandée l'année dernière. Si

vous ne souhaitez pas la vignette, vous pouvez nous la retourner avec la facture dans notre boîte aux lettres.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale de Nods

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

APPARTEMENT À LOUER À NODS

A louer dès le 01.03.2023 un appartement de 3 pièces, 2^e étage à la Route de Diesse 4.

Loyer mensuel: CHF 670.00 + charges CHF 160.00

Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

Les dossiers (lettre d'intérêt, extrait récent de l'office des poursuites, copie certificat de salaire ou 3 dernières fiches de salaire, police d'Assurance Responsabilité Civile) doivent ensuite être remis à l'administration communale, Place du village 5, 2518 Nods.

Administration communale

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2023

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande, uniquement par écrit, au moyen du coupon ci-dessous ou par e-mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez-vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, Garde-Forêtier, au N° de tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu :

Prix valables pour 2023 :

.....stère quartelage hêtre à Fr. 100.00 / stère

.....bois de feu feuillu long 3-6 m à Fr. 70.00 / m³

Nom, prénom :

Tél. :

Adresse :

*Prix valables uniquement pour les personnes domiciliées à Nods. Pour toute personne désirant acheter du bois de feu, mais non domiciliée à Nods, les prix du marché seront appliqués.

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2023**.

Commune mixte de Nods



COMMUNE MIXTE DE NODS

La Commune mixte de Nods met au concours le poste d'

Administrateur/Administratrice communal(e)

Taux d'occupation : 80 - 100 %

Profil recherché :

- Être au bénéfice du diplôme intercantonal de cadre en administration communale
- Excellente résistance au stress
- Bonne capacité de négociation et de communication
- Connaissances relatives à la gestion du personnel
- Excellentes connaissances des outils informatiques, MS Office, Nest/ISE

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Entrée en service : de suite ou à convenir.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Les dossiers de candidature sont à adresser au Conseil communal, mention « postulation » à l'adresse électronique commune@nods.ch

jusqu'au 24 février 2023.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032/751.24.29.

Le poste est susceptible d'être repourvu à l'interne.



Administration communale
Place du Village 5 | 2518 Nods

Téléphone : 032 751 24 29
commune@nods.ch



APRÈS-MIDIS JEUX SENIOR

DERNIERS JEUDIS DU MOIS

26 JAN	23 FEV	30 MARS
27 AVRIL	25 MAI	29 JUIN



14:00 - 17:00 BATTOIR DE NODS
INFORMATIONS 079 643 73 26



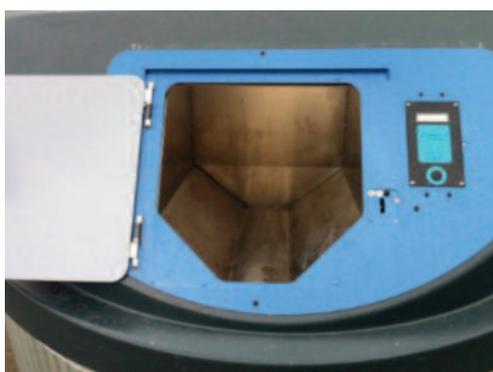
GOUTER OFFERT

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



NOUVEAU SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

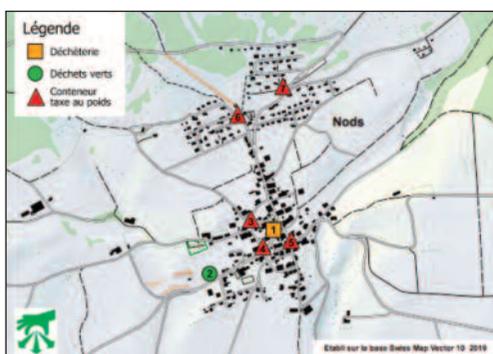
Un nouveau système d'élimination des déchets a été introduit à Nods. Il s'agit de conteneurs semi-enterrés avec une balance intégrée pour la taxe au poids. Tout type de sac peut y être déposé jusqu'à 60 L. Ces conteneurs s'ouvriront à l'aide d'une carte.



Ils sont situés aux emplacements suivants :

- Route de Lignièrès (vers l'église)
- Chemin des Auges (Place publique)
- Croisement entre la Place du Village et le Chemin du Stand
- Impasse des Jonquilles (Place de parc Pierre-Grise)
- Route de Chasseral (début de l'Impasse du Carron)

Voir les ▲ sur la carte.



Afin d'expliquer à la population le fonctionnement de ce nouveau système, notre Conseiller en charge de la gestion des déchets, M. Eric Darioly, se tiendra à votre disposition samedi 18 février 2023 de 10h00 à 11h30, à proximité du conteneur situé à l'Impasse des Jonquilles (Place de parc Pierre-Grise).

Conseil communal

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61



COMMUNE MIXTE DE NODS

La commune mixte de Nods met au concours la place de

Collaborateur-trice spécialisé(e) – orientation secrétariat

Taux d'occupation : 80 - 100 %

Activités :

- Secrétariat et correspondance du Conseil communal, de l'Assemblée communale et de l'Administration communale,
- Contrôle des habitants et des étrangers,
- Elections et votations,
- Service des impôts,
- Services industriels,
- Facturation diverse et gestion des débiteurs et du contentieux.

Le cahier des charges complet peut être consulté sur le site de la commune www.nods.ch/actualités.

Profil recherché :

- CFC d'employé(e) de commerce ou titre jugé équivalent,
- Être autonome et avoir le sens des responsabilités,
- Aisance rédactionnelle,
- Capacité d'analyse,
- Résistance au stress,
- Excellentes connaissances des outils informatiques, MS Office, Nest/ISE, ProConcept,
- Expérience dans le domaine de l'Administration publique (un plus),
- Bonnes connaissances de l'allemand (un plus).

Entrée en service : de suite ou à convenir.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Nous offrons une activité autonome et variée ainsi qu'une place de travail stable au sein d'une collectivité publique à dimension humaine qui œuvre en faveur des citoyens.

Les dossiers de candidature sont à adresser au Conseil communal, mention « postulation » à l'adresse électronique commune@nods.ch

jusqu'au 28 février 2023.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032/751.24.29.



Administration communale
Place du Village 5 | 2518 Nods

Téléphone : 032 751 24 29
commune@nods.ch

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

18 février, 4 mars, 18 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Avis de construction

Requérants : Office fédéral des constructions et de la logistique, Fellerstr. 21, 3003 Berne

Auteur du projet : Sim Architekten GmbH, Aarbergstr. 1, 2560 Nidau

Propriétaire foncier : Commune Bourgeoise de Bienne, Reuchenettestr. 129, 2504 Bienne

Projet : Remplacement de la couverture du toit, des fenêtres et du chauffage, adaptation des sanitaires et de l'escalier, parcelle no 99, Ch. des Jonquilles 50, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à l'art. 6 OPair

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 février au 19 mars 2023, publication dans la FO du 22 février 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 17 février 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : M. Pascal Sprunger, Route de Nods 5, 2517 Diesse

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des Auges 10, 2518 Nods

Propriétaire foncier : M. Pascal Sprunger, Diesse

Projet : Création d'un balcon dans la toiture, ouverture d'une porte-fenêtre, démolition et reconstruction de l'abri de jardin, parcelle no 2228, Route de Prêles 4, village de Diesse

Zone : Village ancien

Dérogation : à l'art. 53 al. 1 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 février au 19 mars 2023. Les oppositions dûment motivées

doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 17 février 2023

Secrétariat communal

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIÈRE PARCELLE 2378 DE PLATEAU DE DIESSE (PRÊLES)

Office des forêts et des dangers naturels (OFDN)

Commune de Plateau de Diesse (Prêles)

Au vu de l'art. 10 al. 1 de la loi sur les forêts (LFO), quiconque prouve un intérêt digne d'être protégé peut demander au canton de décider si un bien-fonds doit être considéré comme forêt ou non. Selon art. 12 de l'ordonnance sur les forêts (OFO), la décision doit être représentée sur un plan. C'est la Division forestière qui est compétente pour les constatations de la nature forestière (art. 1 al. 2 de l'ordonnance cantonale sur les forêts (LCFO)).

En février 2023, en tant qu'autorité compétente, la Division forestière Jura bernois a procédé à une constatation de la nature forestière en lien avec un projet de construction sur parcelle n° 2378 de Plateau de Diesse (Prêles). La décision est matérialisée dans l'ordonnance datée du 17.02.2023 y compris plan y relatif.

La décision, plan et annexes peuvent être consultés auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse ou à la Division forestière Jura bernois, Tavannes, dans le délai imparti.

Tavannes, 17.02.2023

Office des forêts et des dangers naturels
Division forestière Jura bernois
Rénald Queloz
Chef de Division

Mentions légales:

Un recours écrit et motivé contre la présente décision peut être formulé dans les 30 jours suivant sa publication auprès de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Service juridique, Münsterplatz 3a, 3011 Berne.



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

Fermeture exceptionnelle

Les bureaux de notre administration seront exceptionnellement fermés le

• **Vendredi 24 février 2022 l'après-midi**

Le guichet et le téléphone seront à nouveau desservis dès le lundi 27.02.2023, selon l'horaire habituel. Merci pour votre compréhension.

L'administration communale.



CONSTITUTION D'UNE COMMISSION NON PERMANENTE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DU PARC ÉOLIEN DU MONT SUJET – RECHERCHE DE MEMBRES

Suite au développement réjouissant du projet, le Conseil communal souhaite à présent formellement constituer la Commission non permanente chargée de le piloter jusqu'à son terme. Elle sera composée de 7 à 9 membres, issus de l'Exécutif, de représentants du partenaire du projet et de représentants de la société civile.

Nous sommes donc à la recherche de citoyennes et de citoyens prêts à donner un peu de leur temps pour porter ce dossier, synonyme de développement durable. Si vous souhaitez plus d'informations, l'ordonnance instituant la Commission est consultable sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch. Intéressé.e à faire partie de ce groupe? Alors, contactez-nous, par écrit à l'adresse La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch pour nous faire part de votre candidature. Le Conseil communal procédera ensuite aux nominations dans les meilleurs délais.

Prêles, le 17 février 2023.

Le Conseil communal

Paroisse réformée évangélique de Diesse, Lamboing et Prêles

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION (ART. 20)

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (OCo)

L'assemblée de paroisse a adopté cette modification relative à la réduction du nombre de membres du conseil de 9 à 7.

Cette modification de l'article 20 entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à l'encontre de la décision de l'assemblée de paroisse du 27.06.2022.

Diesse, le 15 février 2023.

Le Conseil de paroisse

Salle du Cheval Blanc Lamboing 20h00

Samedi 4 mars 2023

Vendredi 3 mars 2023 Répétition générale ouverte

La Fanfare L'Espérance de Lamboing
vous invite pour son

CONCERT ANNUEL

Direction : Joël Racine

Cantine et Restauration
Collecte

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2023

Les factures 2023 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch **jusqu'au vendredi 24 mars 2023** et **renvoyer la vignette verte** à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les

personnes qui auraient passé commande de la vignette 2023.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.



Pour assurer la conduite de la crèche communale « La Luciole », la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche, pour une durée indéterminée,

sa responsable (taux: 70%)

Un partage de poste possible.

Vous êtes dynamique, autonome, enthousiaste et désireuse de vous investir dans l'accueil des tout-petits?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE.

Les candidates devront disposer d'une formation d'éducatrice spécialisée (ES), d'assistante socio-éducative (ASE) ou d'une formation jugée équivalente, doublée d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la prise en charge d'enfants. Dans l'idéal, elles seront également au bénéfice de l'autorisation de former des apprenties.

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2023

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser **jusqu'au 31 mars 2023** à :

Commune mixte de Plateau de Diesse

M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au n° de tél. 032 315 70 70, ou par le biais de notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



**Commune mixte de
Plateau de Diesse**
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch





Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Conseil communal

PARCOURS VITA - PRÊLES

L'administration communale vous informe que le parcours Vita à Prêles est fermé au public dès ce jour et cela jusqu'à nouvel avis pour cause de travaux de sécurisation.

Durant toute la durée des travaux, l'accès au parcours est donc interdit.

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident et vous remercie par avance de votre compréhension.

L'administration communale

SURFACE AGRICOLES À LOUER À DIESSE

La commune met en location dès le 1^{er} avril 2023 :

le terrain agricole de la parcelle n° 2196 du ban de Diesse, « Le Marais », d'une surface de 111.15 ares

Toute personne peut manifester son intérêt, par écrit ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch, jusqu'au mardi 6 mars 2023.

L'administration communale

«Quand je suis en colère,...

... une promenade dans la fraîcheur des feuilles d'automne m'apaise.»

Un conseil de Magali F., aveugle

Les personnes aveugles vous aident volontiers. Merci de les aider vous aussi.

www.ucba.ch dons: compte 10-3122-5

UCBAVEUGLES
Union centrale suisse pour le bien des aveugles



Nouvelles de l'administration

LE CONSEIL-EXÉCUTIF DÉFINIT LES PRIORITÉS POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le Conseil-exécutif a défini les initiatives qui doivent être lancées et menées en priorité dans le cadre de la transformation numérique. Le portail scolaire bernois et la numérisation des procédures relatives à la participation de la population en sont des exemples.

Le Conseil-exécutif a défini les priorités 2023 dans le domaine du numérique. Les efforts seront accrus dans divers domaines, notamment dans la formation. Une initiative porte ainsi sur la mise en place du portail scolaire bernois. Depuis cette interface centrale, le personnel enseignant des écoles obligatoires et des écoles du degré secondaire II accèdera aux applications pour la gestion du personnel et des traitements, ce qui simplifiera considérablement les procédures administratives. Par la suite, le portail donnera également accès à des applications d'autres domaines spécialisés, comme les finances et l'administration scolaire.

Un total de 36 priorités numériques

Au total, 36 initiatives de numérisation ont été définies dans le cadre de la planification des priorités 2023 du canton de Berne. Si certaines d'entre elles sont nouvelles, d'autres sont déjà à un stade avancé de leur réalisation. C'est le cas par exemple d'eBau, une application Web déjà utilisée à grande échelle, mais qui doit encore être développée et optimisée au cours des prochaines années, notamment au niveau de ses interfaces. L'initiative de numérisation des procédures relatives à la participation de la population arrive également dans sa dernière ligne droite. Suite aux premières conclusions tirées lors de la phase pilote, toutes les procédures relatives à la participation de la population à des projets du canton devraient pouvoir être réalisées en ligne cette année. Parmi les initiatives définies comme prioritaires lors de la période précédente, onze ont entre-temps été achevées, suspendues ou abandonnées. L'initiative de numérisation de l'Office des hôpitaux a par exemple été mise en œuvre.

En savoir plus sur les priorités numériques : www.be.ch/administration-numerique.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL-EXÉCUTIF

Communes de Kiesen, Wichtrach et Jaberg : crédit pour un projet de protection contre les crues le long de l'Aar

Le gouvernement cantonal bernois demande au Grand Conseil d'approuver un crédit de 2,36 millions de francs en faveur du projet « Protection contre les crues de l'Aar, plan d'aménagement des eaux Kiesen-Jaberg ». La Confédération participe à hauteur de 3,37 millions de francs à ce projet, qui prévoit la réalisation d'aménagements de sécurisation des berges sur une longueur de 1,4 km. Cela permettra notamment de protéger contre les crues la conduite d'eau potable de la société de distribution des eaux de la région de Berne ainsi que l'autoroute A6 Berne-Thoune. Le projet vise également à stabiliser le fond du lit de l'Aar afin de garantir que la nappe phréatique se maintient durablement

à un niveau permettant le captage d'eau potable. Enfin, il est prévu de créer sur la rive gauche un espace pour une revitalisation de l'Aar sur une longueur d'environ 600 mètres.

Consultation relative à la modification de la loi fédérale sur les résidences secondaires

Le Conseil-exécutif soutient la modification de la loi fédérale sur les résidences secondaires proposée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N). Le but est d'assouplir les règles de rénovation, de transformation et de reconstruction des logements créés selon l'ancien droit. De nouvelles possibilités d'agrandissement de la surface utile principale et de subdivision en plusieurs logements s'offriront ainsi pour les logements déjà construits ou ayant obtenu un permis de construire avant 2012. Selon le gouvernement cantonal bernois, ces mesures peuvent inciter les personnes ayant hérité d'immeubles anciens à les remettre en état et à les rénover dans les communes bernoises concernées, qui sont essentiellement des communes touristiques de l'Oberland. Le Conseil-exécutif estime que cette modification permettra d'agrandir dans une mesure raisonnable des bâtiments existants et de soutenir la densification du milieu bâti à l'intérieur des zones à bâtir. En revanche, il rejette la proposition de la minorité de la CEATE-N de limiter la nouvelle réglementation aux communes explicitement désignées dans le droit cantonal. Cela aurait pour effet de lancer un processus législatif supplémentaire dans les cantons et de retarder l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

Consultation relative à la loi fédérale sur les fonds pour l'encouragement de la coopération internationale et de l'excellence en matière de recherche et d'innovation

Le Conseil-exécutif soutient la constitution d'un fonds d'une durée limitée pour encourager la coopération internationale et l'excellence en matière de recherche et d'innovation (fonds Horizon). L'avant-projet de loi fédérale a été élaboré suite au dépôt par les cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville de deux initiatives intitulées « Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe ». Dans sa réponse à la consultation de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États, le gouvernement bernois estime que la constitution de ce fonds permettra aux hautes écoles suisses de mieux planifier leurs activités relevant de la coopération européenne en matière de recherche, même si elle ne compensera pas les inconvénients majeurs de la non-association de la Suisse au programme Horizon Europe. Le Conseil-exécutif juge bon que le fonds Horizon reste en place tant que la Suisse ne pourra pas prendre part aux programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation et que son cadre financier soit clairement défini.

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 17 février

10h, cultes à Monrepos, 10h45 Montagu

16h30, Cycle I à la maison de paroisse

Dimanche 19 février

10h, un temps de pause à la Blanche église !

Une équipe de préparation vous propose de vivre ce dimanche de manière originale sur le thème « faire une pause et voir les choses sous un autre jour ». Stefan et John: piano et violon. Bienvenue pour prendre le temps de regarder, respirer, écouter, goûter, partager...

Mercredi 22 février

10h, salle Schwander, groupe de prière et de partage biblique

14h30, chant à la maison de paroisse. Pour le plaisir d'entonner !

Dimanche 26 février

10h, Blanche église : premier dimanche de Carême. Prière partagée partout en Suisse pour les victimes en Ukraine et pour la fin du conflit.

19h30, recueillement de Taizé

Mardi 28 février

19h, Théo-Café au premier étage du restaurant New-Croix blanche à la Grand-Rue. Ouvert à tous pour échanger autour d'un sujet d'actualité en toute liberté.

Samedi 4 mars :

Soupe de Carême

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 19. Februar

10h15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Musik).

Pikettdienst:

9. Januar bis 2. April: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 19 février, 10h00, église Notre-Dame de l'Assomption..

Enfants, jeunes, familles de la catéchèse 3H-11H de Bienne et de La Neuveville

Messe du mercredi des Cendres: mercredi 22 février, 14h00, église de St-Nicolas, Bienne.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 19 février

Culte à Diesse, 10h00, cène. thème: « J'ai besoin de voir pour croire! » Service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 26 février

Culte à Diesse, 10h00, échange de chaire avec le pasteur de Nods, Marco Pedroli. Service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager

UN REPAS « SAUCISSES AU MARC »

Dessert et boissons compris
Le vendredi 3 mars 2023 de 12h à 15h
à la Maison de Paroisse de Diesse
Participation Fr. 15.-

Inscription + transport par téléphone au
079 347 57 88 Katia jusqu'au 24 février 2023

Paroisse de Nods

Dimanche 19 février

10h culte à Diesse.

Mardi 21 février

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 26 février

10h, culte à Nods avec baptême.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipeement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Mooinliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du lundi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle jusqu'en avril.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi 25.02.2023 20h30 Karine C.

Samedi 4.03.2023 20h30 Robert Bouvier

Vendredi 17.03.2023 20h Boogie-Woogie Show

Samedi 18.03.2023 19h Boogie-Woogie Tour

Dimanche 19.03.2023 11h Boogie-Woogie Brunch

Samedi 25.03.2023 20h30 AndHerb & Band Air Express

Vendredi 31.03.2023 19h EMJB atelier-concert

Samedi 1.04.2023 17h EMJB atelier-concert

Vendredi 21.04.2023 20h30 Simon Romang

Vendredi 5.05.2023 20h30 Tréteaux d'Orval

Samedi 6.05.2023 20h30 Tréteaux d'Orval

Dimanche 7.05.2023 17h Lempen Puppet Theater

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch